



Droit ou pas de démissionner en étant en longue maladie.

Par **ventura**, le **02/10/2008 à 18:21**

Bonjour, je voudrais savoir si j'ai le droit de démissionner de la fonction public hospitalière. Je suis stagiaire depuis fevrier 2006, à temps plein dans un hopital près de chez moi.rnJe suis en longue maladie depuis avril 2007, pour raison de santé ,et je voudrais savoir mes droits précis pour pouvoir démissionner ainsi que les formalités administratives, connaitre le temps de préavis que je dois effectuer sachant que je suis employée. J'ai été embauché en juin 2005.rnJe souhaite savoir si en étant en arrêt de travail LONGUE MALADIE, je peux démissionner et si bien sur je n'ai pas besoin de reintegrer le service même une journée, car cela ne me sera pas possible!!!!.(personnellement !). rnEn esperant recevoir une reponse precise de votre part.rnVeuillez agréer , mes salutations distinguées.rnrnAS Ventura

Par **domi**, le **02/10/2008 à 18:31**

bonjour , le problème est que si vous démissionnez vous perdrez vos indemnités !!! Domi

Par **ventura**, le **02/10/2008 à 18:39**

Bonjour, je saisque je perds mes indemnités mais je compte reprendre une autre activité . Ai je le droit de démissionner ? même en étant en longue maladie?.rnMerci de votre réponse, je me sens moins seule face a une telle décision et avec des reponses precises , je prendrais plus facilement ma decision .rnrnSalutations distinguées .rnrnAS Ventura